

## AVIS

AT.23.84.AV

---

### Programme communal de développement rural de COURT-SAINT-ETIENNE

Avis adopté le 29/09/2023

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur :* Commune de COURT-SAINT-ETIENNE
- *Auteur de projet :* ICEDD
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 18/07/2023
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai de remise d'avis en juillet et en août)
- *Audition :* 22/09/2023

### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Aménager une place de village à Beurieux
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 6/07/2023

### Brève description du projet et de son contexte :

L'entièreté de la commune s'inscrit dans l'ensemble paysager que sont les vallonnements brabançons. Située au sein des bas-plateaux limoneux, la commune présente un relief des plateaux creusés en 3 sillons majeurs par les différents cours d'eau assez importants qui traversent la commune : La Dyle, la Thyle et l'Orne.

La commune est composée des hameaux de Wisterzée, Sart-Messire-Guillaume, La Roche, Mérivaux, Suzeril, Faux, Limauges, Beurieux, Franquénies, Le Chenoy et Tangissart.

Au premier janvier 2023, elle comptait 10 750 habitants pour une superficie de 26,64 km<sup>2</sup>.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence 5 grands enjeux :

- Gérer et sécuriser les déplacements,
- Protéger et gérer les ressources naturelles,
- Soutenir le secteur agricole,
- Créer des lieux de vie et infrastructures collectives,
- Développer les activités économiques et touristiques.

Pour les atteindre, 15 objectifs ont été définis.

## Avis

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de COURT-SAINT-ETIENNE.**

Le diagnostic est complet et permet d'avoir une vision globale du territoire de Court-Saint-Etienne. Le Pôle apprécie sa mutualisation afin d'alimenter plusieurs outils de planification communaux (plan stratégique transversal 2019-2024, schéma de développement communal, PCDR...). Le Pôle regrette toutefois qu'il ne permette pas d'appréhender correctement certaines spécificités de la commune en particulier en ce qui concerne :

- l'agriculture, dont l'évolution de l'occupation des terres agricoles et celle de la taille des exploitations. Des informations sont données mais sous exploitées ;
- la sylviculture qui représente près de 26% du territoire communal et pour laquelle le Pôle aurait souhaité une meilleure exploitation des données ainsi que des informations complémentaires sur notamment l'ancienneté des forêts et leur certification éventuelle.

Ce diagnostic étant destiné à servir de base pour alimenter d'autres outils communaux à venir, le Pôle estime qu'il conviendrait de le compléter sur ces deux thématiques.

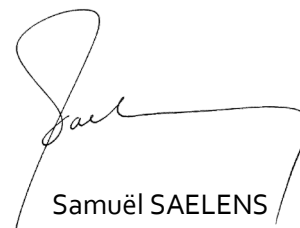
Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de qualité. Malgré les conditions sanitaires liées à la pandémie de covid-19, le Pôle constate un processus participatif rapide et efficace ainsi qu'une bonne participation de la population.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il résume bien les parties 1 et 2 et met bien en évidence les apports du processus participatif ainsi que les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Il souffre toutefois des mêmes lacunes que le diagnostic en matière d'agriculture et de sylviculture, auxquelles le processus participatif n'a pas permis de pallier.

Le Pôle estime que la stratégie qui découle du diagnostic partagé est claire et cohérente avec celui-ci. Cependant, les spécificités de la commune en lien avec les secteurs agricoles et forestiers n'ont pas suffisamment été prises en compte dans les enjeux et les objectifs. Ces derniers manquent de vision à moyen et long termes (en mobilité notamment).

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets avec la stratégie ainsi que leur caractère varié et raisonnable d'un point de vue budgétaire.

Enfin, le Pôle est favorable au choix pragmatique du projet repris en première convention visant à aménager une place de village à Beaurieux.



Samuël SAELENS  
Président